



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 16 décembre 2021

**Objet de la délibération**

**DEVENIR DE L'EGLISE DE SAINT-CARADEC - CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Le seize décembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à Lisenn LE CLOIREC .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2021.12.002**

## **DEVENIR DE L'EGLISE DE SAINT-CARADEC - CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

Reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement d'une église du XIII<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Caradec connaît des aménagements et agrandissements à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Ces interventions du début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment le voûtement de plâtre, sont réalisées contre tout avis. Un siècle plus tard, les structures de la charpente et des têtes de murs montrent des signes de faiblesse et de désordre.

L'avis d'un bureau de contrôle est sollicité par la Ville, lequel est suivi d'un arrêté de péril et de la fermeture au public de l'édifice en mai 2000.

Les investigations suivantes ont été menées par la Ville et pour certaines d'entre-elles avec le concours de l'Association Sauvé (Association pour la sauvegarde de l'église Saint-Caradec et du patrimoine du quartier).

- Programme de travaux architecte Le Moen,
- Diagnostic visuel APAVE,
- Diagnostic solidité APAVE,
- Diagnostic géotechnique ECR Environnement,
- Interventions pour réparation partielle de la couverture,
- Sondages de sols complémentaires,
- Pose de témoins de plâtre,
- Mesures de verticalité et suivi des mouvements éventuels (auscultation topométrique).

L'ensemble de ces investigations conduit aux éléments de synthèses des désordres constatés suivants :

- Présence de fissures importantes dans les éléments de maçonneries et voûtes intérieures (voire fracturation par endroits pour ces dernières). Certaines voûtes ne sont plus en compression,
- Désordres importants au niveau de la charpente nécessitant une reprise complète de cette dernière,
- Dévers des murs gouttereaux dus aux poussées en pieds d'arbalétriers,
- Constat d'une importante hétérogénéité des sols sous l'ouvrage entre façades Est et Ouest du bâtiment (nature et portance des sols),
- Constat d'un phénomène de tassement et de glissement des murs Ouest occasionnés par un mauvais ancrage des fondations et à la poussée de la charpente en tête de murs.

Les mesures de verticalité de ces trois dernières années ne laissent pas apparaître d'évolutions négatives de l'édifice. Toutefois la situation de la charpente, des têtes de murs et de la voûte restent précaires et contre-indiquent une réouverture de l'édifice en l'état.

Dans le but de définir le devenir de cet édifice, un groupe de travail avait été mis en place par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017. Afin de poursuivre la réflexion et les échanges

sur les possibles évolutions et modalités de mise en œuvre du devenir de l'église, il est proposé de reconstituer un groupe de travail spécifique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 15 novembre 2021,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 2 décembre 2021,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la constitution du groupe de travail sur le devenir de l'église Saint-Caradec,
- **DÉTERMINE** sa composition.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)